Reçu en préfecture le 21/04/2023

ID: 045-214501595-20230413-D14_2023-BF

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/04/2023

Nom	bre de mem	bres
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	10	10

Vote A l'unanimité Pour: Contre Abstention:

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous Préfecture Le: 21/04/2023 Publication ou notification du:21/04/2023

L'an 2023, le 13 Avril à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Grangermont s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame GOFFINET Stéphanie, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 07/04/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/04/2022.

Présents: Mme GOFFINET Stéphanie, M. DUFOUR Christian, M. GILLET Pascal, M. VINCENT Éric, M. LANGLOIS Jean-François, M. GELLY Vincent, M. BOULAY Gérard, M. GOFFINET Yan, M. CARBONNIER Christophe, Mme GUESDON Denise.

Absents: Mme LAMOUR Stéphanie

A été nommé secrétaire : M. DUFOUR Christian

Nº 2023 D 14

COMPTE GESTION 2022 - COMMUNE

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par la trésorière accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que la trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion du trésorier Municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures

Pour copie conforme: En mairie, 13/04/2023

Le Maire,

Stéphanie GOFFINE

Le Secrétaire de séance Christian DUFOUR